



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Etude d'Impact Environnemental (l'ÉIE)

**USAID Environmental Management Workshop
18-22 Février 2008, Dakar, Senegal**

Origines de l'ÉIE

La rivière Cuyahoga brûle en 1966 (pour la 3^e fois).
Cleveland, Ohio, USA.



1952 Le “Killer fog” (brouillard meurtrier) tue 4 000 personnes à Londres

1963 *Silent Spring* (Le printemps silencieux) illustre les effets du DDT

Les années 60 et 70 :

Cette crise environnementale affecte toutes les économies industrialisées

L'ÉIE est une réponse :

Premières exigences nationales de l'ÉIE : **en 1970, la Loi nationale américaine sur la politique environnementale (US National Environmental Policy Act) ou NEPA** exige l'ÉIE pour les projets du gouvernement américain.

Autres réponses:

réglementation de l'industrie, traités relatifs à l'environnement

Federal Regulation 216:

- Regulation 22 CFR 216 defines USAID's environmental review procedures, which apply to:
 - All USAID programs or activities, (including non-project assistance.)
 - Substantive amendments or extensions to ongoing activities
 - Exemptions exist for International Disaster Assistance (IDA)

 USAID's environmental procedures are a **FEDERAL REGULATION**, not just an agency policy. Compliance is mandatory.

Implementation requirements are set out in USAID's ADS

Procedures Origin and Timeline

1970

1970. U.S. National Environmental Policy Act (NEPA) becomes law on 1 Jan.

(First national EIA requirement in any country.)

1975. US NGO sues USAID over negligent pesticide use

1976. USAID develops environmental review procedures for all activities

1970-1980

1979. Exec. Order 12114 requires all U.S. agencies to consider environmental impacts of actions abroad

1980. 22 CFR 216 revised and finalized.

A generation of implementation.

Current challenges:

Satisfy host country environmental procedures without duplicating effort

Implement procedures effectively at the SO level

Integrate into contracting, project management

Post-1980

L'ÉIE

✓ L'évaluation des impacts sur l'environnement est

un processus officiel en vue de vérifier :

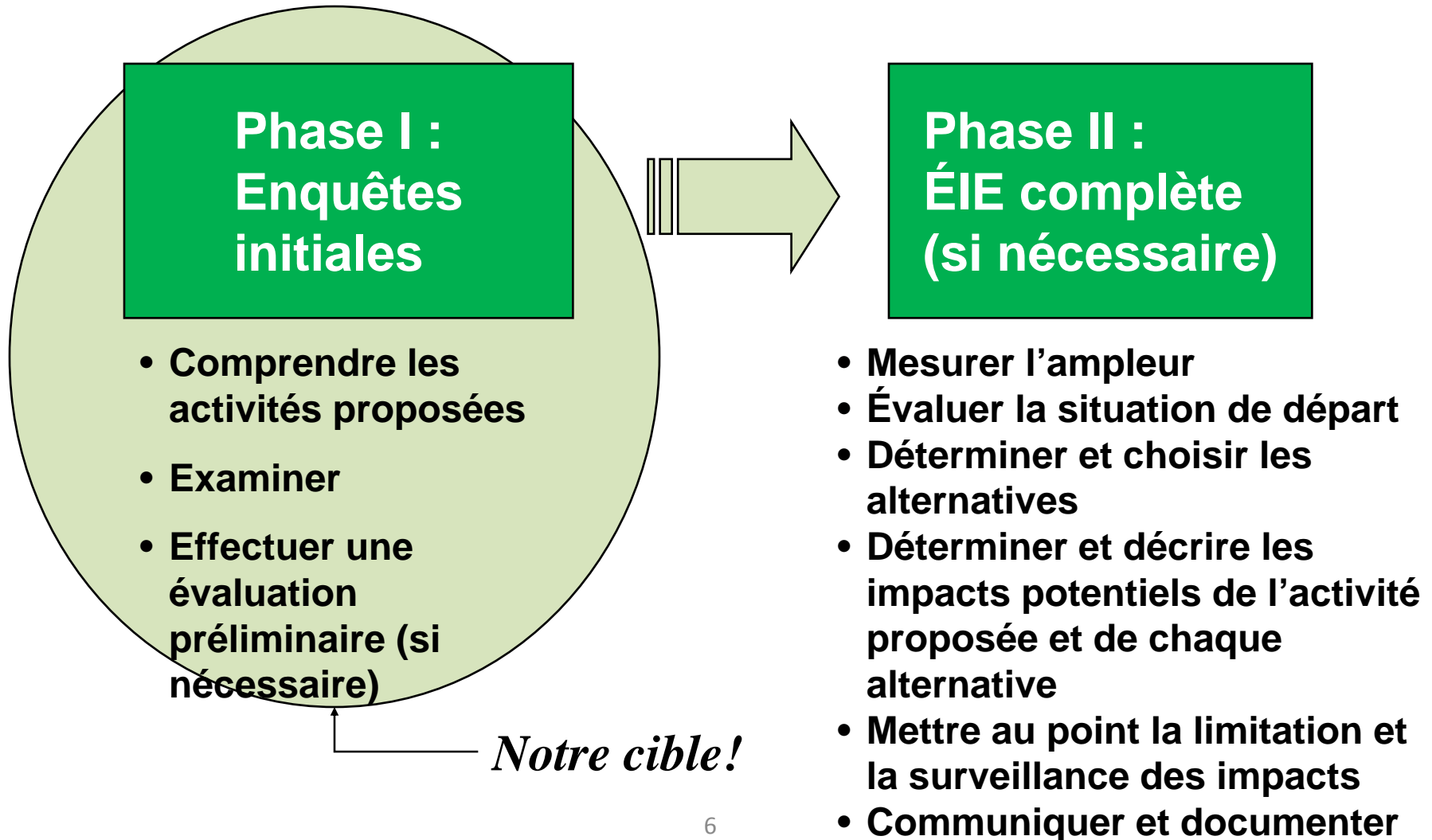
- les impacts probables des activités ou des projets sur l'ENVIRONNEMENT, ainsi que sur la santé et le bien-être de l'humanité.
- les moyens et les interventions permettant de contrôler et de limiter ces impacts

D'une façon générale, l'environnement est perçu sur les plans physique, biologique et social.

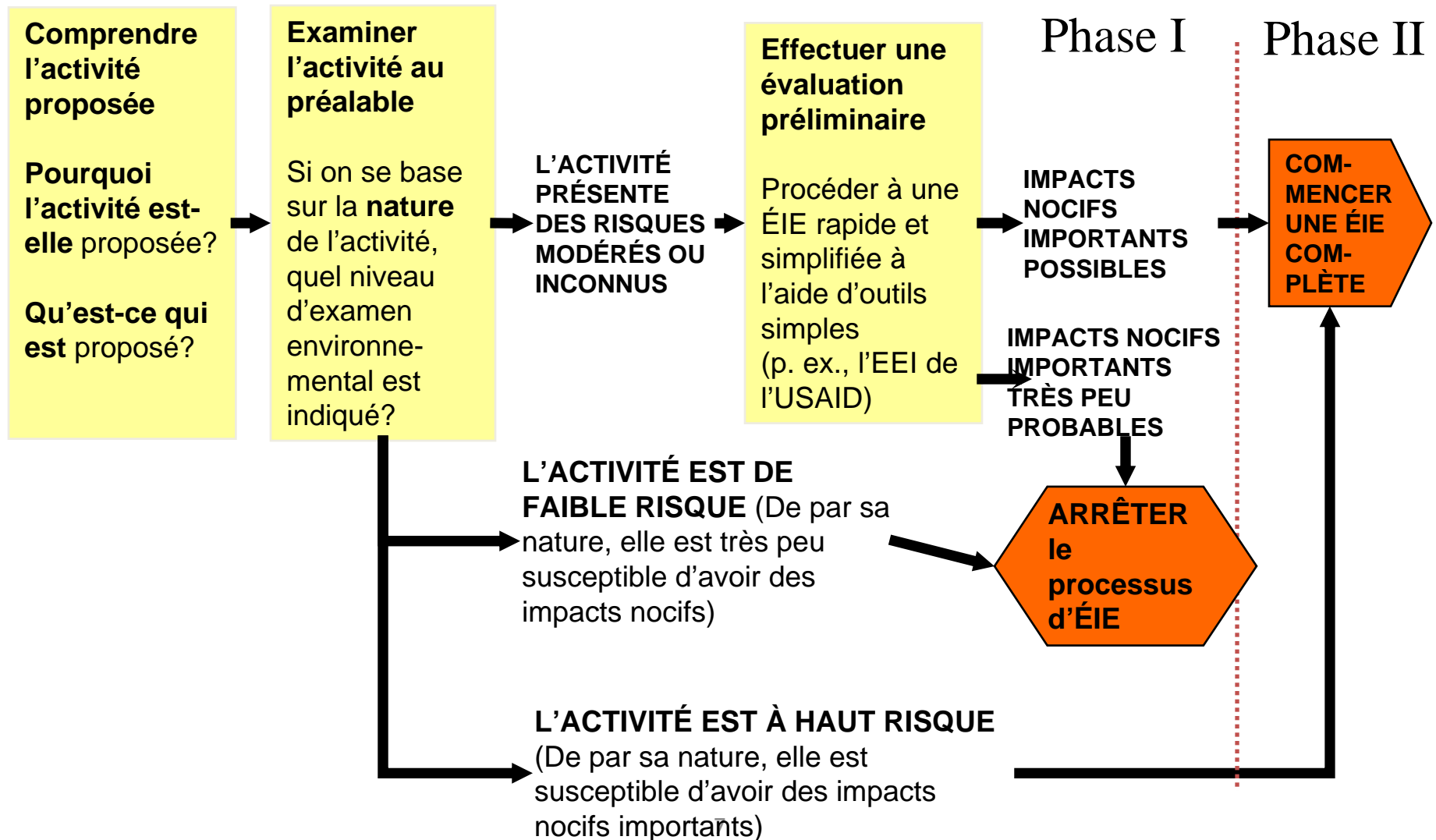
Dans l'ÉIE, le terme « impacts » est utilisé au lieu de l'expression « effets des activités. »

Qu'est-ce qu'un impact?

Le processus d'ÉIE



Phase 1 du processus d'ÉIE



La situation de départ

En décrivant la situation de départ, on découvre **de nombreuses composantes environnementales** qui **PEUVENT** être intéressantes

Les composantes intéressantes sont celles que votre activité est susceptible d'affecter ou celles dont la réussite de votre activité dépend

Eau *Quantité, qualité, fiabilité, accessibilité*

Sols *Érosion, productivité agricole, périodes de jachère, salinité, concentrations nutritives*

Faune *Population, habitat*

Hygiène de l'environnement
Vecteurs de maladies, agents pathogènes

Flore *Composition et densité de la végétation naturelle, espèces principales*

Écosystèmes *Espèces principales particuliers*

Examen préalable de l'activité

Examiner
chaque activité
au préalable

Si on se base
sur la nature de
l'activité, quel
niveau
d'examen
environnemental
est indiqué?

L'EXAMEN PRÉALABLE consiste à se poser des questions très élémentaires concernant la nature de l'activité.

Ces questions :

- NE nécessitent PAS d'analyse.
- NE nécessitent PAS de connaissance **détaillée** des sites, techniques ou méthodes proposées

Exemple de questions à se poser pour l'examen préalable de l'activité : **Est-ce que l'activité implique :**

- la construction d'une route d'accès?
- une irrigation d'envergure?
- l'introduction d'une culture ou d'une espèce agroforestière étrangère?

Examen préalable de l'activité

Examiner
chaque activité
au préalable

Si on se base
sur la nature de
l'activité, quel
niveau
d'examen
environnemental
est indiqué?

**L'examen préalable classe l'activité
dans une CATÉGORIE DE RISQUE :**

TRÈS FAIBLE RISQUE



Le processus d'ÉIE prend fin

TRÈS HAUT RISQUE



Faire une ÉIE complète

**RISQUE MODÉRÉ OU
INCONNU**



Faire une évaluation
préliminaire

Les résultats du processus
d'examen préalable
déterminent l'étape
suivante du processus
d'ÉIE

L'évaluation préliminaire

Entreprandre une
évaluation
préliminaire

Procéder à une ÉIE
rapide et simplifiée à
l'aide d'outils simples
(tels que l'évaluation
environnementale
initiale ou ÉEI de
l'USAID)



**L'évaluation préliminaire vise à
fournir une documentation et une
analyse qui :**

- **Permettent au concepteur de découvrir si les impacts nocifs s'annoncent graves ou non**
- **Permettent à l'analyste de souscrire ou de s'opposer aux conclusions du concepteur**
- **Énoncent la limitation et la surveillance des impacts nocifs**

! L'examen préalable
détermine si
l'évaluation
préliminaire est
nécessaire

Aboutir à une conclusion: Identifier, prévoir et juger

L'aboutissement à une **CONCLUSION** dans une évaluation préliminaire nécessite 3 étapes :

1

Identifier les impacts potentiels

Beaucoup de ressources décrivent les impacts potentiels des activités courantes à petite échelle.

2

Prévoir les impacts potentiels

Déterminer quels impacts **potentiels** sont susceptibles d'avoir effectivement lieu et, dans la mesure du possible, évaluer leur ampleur.

3

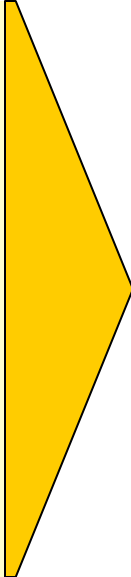
Juger l'importance des impacts potentiels

Déterminer si les impacts prévus sont vraiment nocifs!

SOUVENT, CELA DÉPENDRA DE L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS DE LIMITATION PROPOSÉES!

L'ÉIE complète

À part quelques ajouts, la caractéristique essentielle de l'évaluation préliminaire est le modèle pour les étapes impliquées dans une ÉIE complète :

1. Contexte (Objectifs du développement, liste des activités)
 2. Description de la situation de départ
 3. Évaluation des impacts potentiels sur l'environnement
 4. Limitation et surveillance
 5. Conclusion recommandée
- 

Étapes de base d'une ÉIE complète

Mesurer l'ampleur

Évaluer la situation de départ

Déterminer et choisir les alternatives

Déterminer et décrire les impacts potentiels de l'activité proposée et de chaque alternative

Comparer les alternatives

Mettre au point la limitation et la surveillance

Qui est impliqué dans l'ÉIE?

Promoteur de l'activité

(en général des commissions) entreprend l'ÉIE

Organismes de réglementation/
Organismes d'examen

Grand public

En général, la consultation du public n'est REQUISE que pour les ÉIE complètes.

Il convient cependant de procéder aux évaluations préliminaires, parce que :

- La consultation du grand public FACILITE la prévision des impacts. Sans elle, il est très difficile de juger de l'importance des impacts.
- La transparence et l'accessibilité nécessitent la révélation des faits aux parties intéressées.

Communautés (hommes et femmes)
Société civile
Secteur privé